

ACTUALITÉS PROTECTION SOCIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DÉCRYPTAGE DES DERNIÈRES MESURES ET INCIDENCES EN GESTION RH

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est ajusté en temps réel pour prendre en compte la parution des décrets d'application de l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant sur diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique et mettra l'accent sur leurs impacts en gestion RH, et des autres textes relatifs à la protection sociale dans la fonction publique.

Il intègre le plan santé 2022-2025 issu de discussions ouverte en janvier 2020 avec les employeurs et les organisations syndicales des trois versants de la fonction publique

LES NOUVELLES DISPOSITIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

- › Introduction : présentation des dispositions dans le nouveau code général de la fonction publique
- › L'aptitude physique à l'entrée dans la fonction publique : une condition réformée
- › La fusion des instances médicales : la création du conseil médical (décrets du 11 mars 2022)
 - composition
 - compétences
 - fonctionnement
- › La réforme des congés pour raison de santé

Quiz sur les congés pour raison de santé

Débriefing avec points de rappels

- incidences de la réforme des attributions de la formation restreinte du conseil médical
- le fractionnement des congés de longue maladie et de longue durée
- la portabilité des congés de longue maladie et de longue durée

Cas pratique sur la gestion d'un congé pour raison de santé

- › Le renforcement du maintien dans l'emploi
 - l'élargissement du temps partiel thérapeutique : recours, fractionnement, portabilité, reconstitution du droit
 - l'accompagnement de l'agent à la construction de son projet de maintien dans l'emploi : la période de préparation au reclassement (décret du 18 mai 2021 dans la FPH)

Brainstorming : les contenus de la période de préparation au reclassement

- les nouvelles modalités de reclassement (décrets des 22 avril 2022)

Cas pratique de synthèse sur le maintien dans l'emploi d'un agent reconnu inapte à ses fonctions

- la gestion anticipée de l'usure professionnelle (décret du 22 juillet 2022)
- › Les nouvelles mesures en matière de protection sociale complémentaire (ordonnance du 17 février 2021, décrets du 8 septembre 2021 et 20 avril 2022, accord interministériel du 26 janvier 2022)
 - la protection sociale complémentaire en matière de santé
 - la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance
- › Le plan santé au travail dans la fonction publique 2022-2025 : axes, objectifs et principales mesures

Exercice : quels objectifs pour quels axes ?

LES NOUVELLES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE CONGÉS LIÉS AUX RESPONSABILITÉS PARENTALES ET FAMILIALES

Exercice sur les congés pour raisons familiales

- › Les congés liés à l'arrivée d'un enfant au foyer
 - le congé de maternité
 - le congé de naissance
 - le congé pour l'arrivée de l'enfant placé en vue de son adoption
 - le congé d'adoption
 - le congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Quiz sur le congé de paternité et d'accueil de l'enfant à partir d'un corpus de textes législatifs et réglementaires

- › Autres congés pour raisons familiales
 - le congé de présence parentale
 - le congé de proche aidant (décret du 8 décembre 2020)
 - le congé de solidarité familiale

Quiz d'évaluation des acquis

OBJECTIFS

- Intégrer les points clés de l'ordonnance du 25 novembre 2020 portant sur diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique.
- Évaluer l'incidence des derniers textes relatifs à la protection sociale applicables dans la fonction publique.
- Sécuriser ses actes de gestion RH dans le domaine de la protection sociale.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation opérationnelle sur les évolutions de la protection sociale dans la fonction publique intégrant les derniers textes
- Une session d'actualisation des connaissances réservée aux professionnels disposant d'une connaissance préalable de la protection sociale dans la fonction publique

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Agents administratifs chargés des absences, responsables et collaborateurs RH/personnel/paie chargés de gérer les congés pour raison de santé, responsables des affaires sociales
 Il est nécessaire de disposer des connaissances de base en protection sociale (congés pour raison de santé, instances médicales...)

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 600 € HT - Réf : VRE-ASOL

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 7 et 8 mars 2024

Paris Montparnasse :
 les 24 et 25 juin 2024
 les 25 et 26 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe) E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

.....
.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | |
Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/